

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 165

présenté par
M. Houillon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 14 de cet article, après les mots :

« le maire »,

insérer les mots :

« de Paris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.